

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des délibérations

Séance du 4 décembre 2001
Convocation du 26 novembre 2001

Le 4 décembre deux mille un à 20 h 30 s'est réuni
à l'Hôtel de Ville de Fontainebleau
le Conseil de la Communauté de Communes
Fontainebleau Avon

Etaient Présents : M. M NIZART, FEYTE, MOALIC, BRUCHE, LEGLEYE, MIS, délégués de la Ville de Fontainebleau

M. M DEZERT, LEMEREZ, LAURENCEAU, GRANDIERE, Mmes NOUHAUD, RUCHETON, BLOC, GUYOT BENTZ délégués de la Ville d'Avon

Ont donné pouvoir : M. SERRA à M. NIZART
M. AUGER à M. MOALIC
M. LE POULAIN à Mme NOUHAUD
M. de FRESCHVILLE à M. FEYTE
Mme GUYOU KREIS à Mme GUYOT BENTZ

Secrétaire de séance : M. BRUCHE

**Objet : OPERATIONS RIVIERES PROPRES – CONTRAT DE BASSIN « SEINE
FORÊT »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi n° 85-704 du 12 Juillet 1985 et ses décrets d'applications, relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU le décret n° 94-469 du 3 Juin 1994, relatif aux dispositions à prendre pour la dépollution des eaux résiduaires urbaines,

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux « Seine-Normandie », approuvé par le Préfet Coordinateur, par arrêté n° 96-1868 du 20 Septembre 1996,

VU le VIIème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, approuvé le 24 Octobre 1996,

VU l'arrêté préfectoral 89 DAEICV n° 26 du 8 Juin 1989, portant approbation de la Carte d'Objectifs de Qualité par temps sec, des cours d'eau du département de Seine et Marne,

VU l'arrêté préfectoral 93 DAEICV n° 47 du 2 Avril 1993, portant approbation du Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique du département de Seine et Marne,

VU la délibération du Conseil Régional CR n° 27-92 du 30 Juin 1992, relative à la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'eau et d'environnement,

S.P. F.B.L.
20.12.01



VU le contrat « Rivières propres d'Ile de France », signé entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Régional d'Ile de France, le 13 Janvier 1997,

CONSIDERANT le programme de travaux d'assainissement à réaliser sur le territoire Communautaire,

CONSIDERANT l'obligation de contractualiser les aides financières proposées par le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Général de Seine et Marne, l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'UNANIMITE

APPROUVE le programme de travaux 2002-2005, estimé à 34.847.530 Euros HT (valeur Octobre 2001),

VALIDE la faisabilité financière du programme, tel que définit au plan de financement.

SOLLICITE les partenaires financiers (Conseil Régional d'Ile de France – Conseil Général de Seine et Marne – Agence de l'Eau Seine-Normandie), pour signer un Contrat pluriannuel de bassin Seine-Forêt.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé tous les membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Vice Président de la C.C.F.A.


Monsieur LE POULAIN

S/P. FBL
201201